

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Edito

Le Ramadan avec des contraintes

Les louanges sont à Allah. Nul autre que Lui ne mérite d'être adoré. Que les prières et le salut soient sur notre prophète Mo-hammad, le Messager et Serviteur d'Allah ; ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui le suivent jusqu'au Jour de la Résurrection.

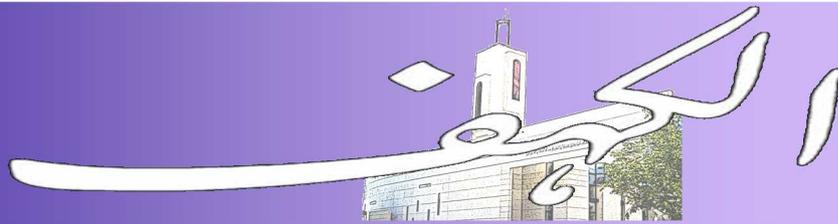
Ceci étant, Allah dit : Vos biens et vos enfants sont une source de tentation tandis qu'auprès de Dieu est une récompense immense. Craignez Dieu donc, autant que vous le pouvez, obéissez (à Ses commandements), tendez l'oreille (à Ses enseignements), et dépensez (de votre énergie, de votre temps et de votre argent), cela est meilleur pour vous... [64;15-16].

Le mois de Ramadan est sans contestation possible, « un mois béni », comme l'a dit notre Prophète ﷺ [Al Boukhari & Mouslim], un mois durant lequel tout croyant, aimant et craignant son Seigneur, désire Sa grâce et Sa récompense, désire, bien entendu, prendre sa part de bonnes actions, étant donné que la valeur de celles-ci y est démultipliée.

Pour autant, le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui impose à la partie active de notre communauté de nombreuses contraintes et difficultés. Celles-ci empêchent beaucoup d'entre nous de répondre comme ils le souhaiteraient à l'invitation de leur Seigneur.

La durée du jeûne et les horaires de démarrage et de rupture, la chaleur, venant s'ajouter à de longues

Suite p. 2



Al Kahf le Journal

Le culte : *laylat al qadr*

« Ne la laisse pas t'échapper »

Le mois de Ramadan est un mois précieux durant lequel le croyant doit chercher à se rapprocher davantage de Dieu, à obtenir son pardon en multipliant les bonnes œuvres et en délaissant les mauvaises habitudes. C'est le mois du repentir, du pardon et les mérites y sont multipliés. Dieu, dans Son infinie Miséricorde, accorde au croyant l'occasion de se rattraper, de se dépasser, mais son infinie Miséricorde se traduit aussi par une nuit particulière qui a lieu pendant ce mois béni.

Cette nuit, souvent appelée la « nuit du destin » est en fait une nuit de très grande valeur. Il est dit dans le Coran : *Nous l'avons fait descendre pendant la nuit d'Al-Qadr. Et que sais-tu de la nuit d'Al-Qadr ? La nuit d'Al-Qadr est meilleure que mille mois. Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit, par permission de leur Seigneur pour tout ordre. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube [97;1-5] ; Par le Livre explicite. Nous l'avons révélé durant une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit toujours [44;2-3].* Le terme « qadr » vient appuyer cette notion de grande valeur. C'est la meilleure des nuits de l'année. En effet, le Coran explique que c'est une nuit bénie, durant laquelle le Coran fut descendu de la Table Gardée en une seule fois, dans un lieu s'appelant bayt al'izza, dans le premier ciel, pour servir de guidée et de nourriture pour l'âme. C'est une nuit durant laquelle chaque heure passée en adoration équivalait à plusieurs années. Ainsi la prière,

l'évocation de Dieu, la lecture du Coran, le service des fidèles... verront leur valeur démultipliée. C'est une nuit où la paix, l'apaisement, la bénédiction accompagnent la descente des anges jusqu'au premier ciel. Le croyant doit la rechercher dans la dernière décade du mois de Ramadan comme l'a conseillé le Prophète ﷺ : *cherchez-la pendant les dix dernières nuits [Al Boukhari et Mouslim].* Le fait de ne pas savoir quand elle se situe précisément doit encourager le croyant à redoubler d'efforts et à ne pas se laisser

jours de Ramadan, le Messager de Dieu ﷺ en veillait toutes les nuits (à prier). Il réveillait ses femmes, redoublait de zèle religieux et retroussait ses manches (serrait la ceinture de son pagne) [Al Boukhari et Mouslim].

En plus de voir nos bonnes actions multipliées, Dieu, par Sa Grandeur accorde l'exaucement des invocations et surtout Son Pardon. En effet, le Prophète ﷺ dit : *Quiconque veille la nuit du destin poussé par la foi, en espérant la récompense divine, verra ses péchés antérieurs pardonnés [Al Boukhari et*



dans ses veillées nocturnes dans l'espoir de trouver cette nuit bénie. Selon Aïcha, le Messager d'Allah ﷺ montrait pendant le mois de Ramadan plus de zèle religieux que dans les autres mois, et pendant les dix derniers jours de Ramadan, plus encore que les autres jours [Mouslim]. Cette nuit est si importante par ses mérites, que selon Aïcha, le Prophète ﷺ faisait une retraite spirituelle dans les dix dernières nuit de Ramadan, elle a dit encore : *quand arrivaient les dix derniers*

Mouslim]. Par ailleurs, lorsqu'Aïcha posa la question au Prophète ﷺ : *Ô Messager de Dieu ! S'il m'arrivait de savoir quelle nuit est celle du destin, dis-moi ce que je devrais y dire. Il lui dit : Dis : « Seigneur Dieu ! Tu es Pardonneur et généreux ; Tu aimes le pardon, pardonne-moi ! » [Al Tirmidhi – Sahih -, Ibn Majah & Ahmad]* Dans cette formule, le Prophète ﷺ a choisi un attribut particulier de Dieu pour l'invoquer « Al 'afuw » alors qu'il y a d'autres attributs qui mentionnent le

RETROUVEZ NOS ARTICLES SUR WWW.ALKAHFLEJOURNAL.COM

pardon comme « *Al Ghafour* », le Tout-Pardonneur. Ce dernier Nom appelle aussi au pardon des fautes : les fautes du croyant seront exposées le Jour du Jugement, devant lui et le reste des créatures, et Dieu les pardonnera. La particularité de l'attribut « *Al 'afw* » va plus loin que le seul pardon des fautes, il signifie, littéralement, nettoyer, effacer, au point de ne laisser aucune trace, donc personne n'aura connaissance de la faute, qui aura tout simplement disparu. Dieu, celui qui aime le pardon, effacera tous les péchés et Il n'en laissera aucune trace au point que le croyant ne s'en rappellera pas, ni ne sera embarrassé. Formuler abondamment cette invocation lors de cette nuit

du destin permettra donc au croyant de briser ses fautes. Il faut saisir cette chance et éviter de commettre l'erreur de reporter cela à l'année d'après, par paresse ou manque de motivation. Il faut profiter de ces dix nuits en prenant l'exemple du Prophète ﷺ qui retroussait ses manches, se préparait physiquement à ces nuits, multipliait les prières, les invocations, lisait le Coran, réveillait sa famille. Ni sommeil, ni distraction ne l'écartaient de cette nuit, il n'y avait rien d'autre que les invocations et les demandes qu'il formulait à Dieu.

Puisse Dieu nous accorder de veiller cette nuit en prières, en repentir et en invocations !

La bienfaisance islamique : offrir un repas

« Double la mise »

À travers les articles précédents, nous avons essayé par la grâce d'Allah le Très Haut de donner des exemples concrets d'actes de bienfaisance. Le mois de Ramadan est particulièrement propice à la bienfaisance. Des scènes de piété, de générosité et de compassion envers les pauvres et les nécessiteux se manifestent depuis des siècles durant ce mois. A ce titre Zayd Ibn Khalid Al Jouhani rapporte que le Prophète ﷺ a dit : 'Celui qui donne au jeûneur de quoi rompre son jeûne aura la même récompense que lui, sans pour autant que cela ne diminue en rien la récompense du jeûneur' [Al Thirmidhi, *Sahih*].

Le fait de nourrir une personne dans le besoin est sans conteste un acte de bienfaisance particulièrement profitable pour celui qui le fait n'espérant que la récompense Divine. Cet acte est d'autant plus louable pendant le mois

de Ramadan. En effet, Le Prophète ﷺ nous enjoint à nourrir celui qui jeûne et nous garantit de partager avec lui sa récompense sans rien diminuer de la part de ce dernier. Ceci étant, le Prophète ﷺ par cette parole nous encourage à :

- **œuvrer dans le bien** durant ce mois,
- **entretenir et renforcer les liens de fraternité** entre les musulmans, notamment envers ceux dont les familles ne jeûnent pas, ne partagent pas la foi, ou qui vivent loin de leurs familles,
- **fréquenter des gens** dont le caractère et la pratique laissent présager la piété,
- **créer un sentiment d'amour entre les musulmans**, car celui qui bénéficie du repas qu'un autre a préparé pour lui ressent naturellement un sentiment positif

(Suite) Edito

journées de travail, ou d'études et de temps passé dans les transports en commun ou sur les autoroutes bondées, ne laissent à beaucoup d'entre nous que peu d'énergie et énormément de fatigue. Comment faire alors ?

Idéalement, il serait bien sûr souhaitable de prendre des congés légaux durant cette période, quitte à « sacrifier » une partie de ses projets de vacances. Cependant, la limitation de ces congés et les contraintes du travail en équipe ne permettent pas toujours de poser les jours que nous voudrions. Négocier des aménagements horaires ou profiter de la pause du midi pour se reposer, se détendre, afin de prendre des forces pour les prières de la nuit ou pour lire le Coran, sont aussi des pistes à explorer.

Quoi qu'il en soit, les croyants nombreux vivant cette situation devraient essayer de travailler la qualité de leurs œuvres, à défaut de pouvoir jouer sur leur quantité. En effet, il est possible que le peu d'œuvres faites avec une grande sincérité et avec application pèse plus lourd que des œuvres en grand nombre ne respectant pas ces règles. L'idéal étant bien sûr de travailler à la fois les deux aspects.

Les croyants vivant ces contraintes devraient concentrer leurs efforts pour assumer au moins le minimum de leurs obligations, priant à l'heure, si possible en groupe, les cinq prières et veiller à s'abstenir de tout comportement grossier, violent ou mensonger. Autant dire, qu'en agissant ainsi le croyant accomplit un jeûne parfait ; quand bien même il est privé des actions surrogatoires, voire très recommandées que d'autres pratiquent. Par ailleurs, il faut considérer que par son travail, ou ses études, par lesquels il escompte le bien pour ses proches, sa communauté et la société en général, et en honorant ses engagements, il fait du bien, dès lors qu'il ne néglige pas pour cela aux obligations et ne viole pas les interdits.

Par ailleurs, le croyant vivant ces contraintes devrait veiller à profiter de chaque moment de libre pour essayer de « rattraper son retard » par rapport à ceux qui passent leurs journées et leurs nuits à prier et/ou à lire le Coran. L'évocation de Dieu, la lecture ou la simple écoute du Coran, en marchant, dans les transports, les bonnes paroles aux gens ; sont des moyens simples, non liés à un créneau ou un lieu particulier, par lesquels il peut se rapprocher d'Allah. Avec cela, le croyant devra veiller à marquer un effort particulier lors des dernières nuits impaires du mois sacré afin de ne pas être privé du mérite de veiller Laylat al Qadr. Nous demandons à Allah qu'Il nous comble et ne nous prive pas, qu'Il nous honore et ne nous humilie pas, et qu'Il nous accorde de Sa grâce immense !

allant jusqu'à l'amour. Cet amour étant une condition d'entrée au Paradis conformément à la parole du Prophète ﷺ : 'vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne serez pas de (vrais) croyants, et vous n'aurez pas la foi (véritable) tant que vous ne vous aimerez pas les uns les autres' [Mousslim].

Durant ce mois de Ramadan, des jeûneurs pauvres, célibataires, étudiants, isolés, réfugiés politiques, fuyant les conflits, et dormant parfois aux yeux de tous sous le métro, ont besoin de l'hospitalité fraternelle de leurs frères et sœurs. Soyons donc à la hauteur de cet événement que le Prophète ﷺ et les Compagnons espéraient six mois avant tant ils avaient conscience de sa valeur. Chacun de nous peut accéder à la récompense de cet acte car il ne requiert ni fortune ni nourriture fastueuse, cinq ou six euros peuvent permettre parfois d'égayer la soirée d'un homme ou d'une femme en le préservant de dormir le ventre vide.

Parfaits les oeuvres

Nous avons vu précédemment les conditions obligatoires pour que nos actions soient acceptées d'Allah. Nous allons maintenant nous attarder sur les conditions recommandées : celles qui donnent « un plus » et permettent de parfaire les bonnes actions.

La constance des actions.

La bonne action du musulman doit être « continue ». Cette qualité était aimée du Prophète ﷺ, aussi minime soit l'action effectuée. Masrouq nous rapporte qu'on demanda à Aïcha quel était l'acte le plus cher au Prophète ﷺ. Elle répondit : 'L'acte permanent' [Al Boukhari et Mouslim]. Elle disait également, que 'pour lui, la meilleure pratique religieuse était celle qui était constante' [Al Boukhari et Mouslim]. C'est la raison pour laquelle l'action permanente était l'une des caractéristiques majeures des actions des compagnons du Prophète ﷺ. Ils ne fléchissaient pas face aux épreuves et aux difficultés de la vie et œuvraient sur le très long terme. Dieu nous le cite en disant : 'Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent encore ; et ils n'ont varié aucunement (dans leur engagement)' [33;23]. Cette constance des œuvres était également demandée par le Prophète ﷺ dans ses invocations : 'Ô ! Toi qui transforme les cœurs ! Raffermiss (thabbit) mon cœur dans Ta religion' [Al Tirmidhi, *hassan*]. En effet, la persévérance, la patience, la constance sont des forces primordiales pour nous aider à tenir sur le long chemin de l'adoration d'Allah. Car beaucoup ont commencé (dans l'adoration) et se sont par la suite lassés... Dieu nous a indiqué la bonne voie à suivre : 'Adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort)' [15;99].

L'utilité des actions.

Il faut veiller à ce que nos actions soient utiles aux autres et qu'elles touchent un large public. L'action altruiste possède beaucoup de mérites car elle permet de tisser des nouveaux liens d'amitié, d'entretenir notre fraternité et d'effacer cet individualisme pour ne plus penser qu'à soi mais aussi à autrui. Il faut donc rechercher à accomplir les actions qui profitent aux autres. L'Islam nous incite à agir comme tel au quotidien. Dieu dit : 'Vous êtes la meilleure communauté suscitée pour les hommes, vous ordonnez le convenable et interdisez le blâmable' [3;110] en citant comme qualité primordiale l'incitation au bien et la réprobation du mal. Celle-ci est belle et bien un acte collectif. Ainsi les œuvres destinées au service des autres et pour le bien commun valent mieux que celles qui sont exclusivement individuelles. D'après Abou Hourayra, un des compagnons du Prophète ﷺ passa par un endroit où il y avait une petite source d'eau douce. Il trouva le lieu fort agréable et se demanda aussitôt : 'Si je m'isolais du monde pour me livrer à la dévotion ? Mais d'abord je dois consulter le Prophète ﷺ'. Quand il fit part de sa volonté au Prophète ﷺ, celui-ci répondit : 'Non, ne le fais pas. Œuvrer pour la cause de Dieu vaut mieux pour chacun d'entre vous que de rester chez lui à faire la prière pendant 70 ans !' [Al Tirmidhi, Al *Hakim*, auth. par Al Dhahabi]. De nos jours, soutenir les associations humanitaires, aider les veuves, les orphelins, secourir les pauvres, les nécessiteux etc. sont des parfaits exemples d'actes grandement méritoires et bénéfiques pour autrui. Profitons de l'arrivée du mois béni de Ramadan pour mettre en application cette parole du Prophète ﷺ, promettant une énorme récompense à ceux qui offrent le repas de la rupture à un jeûneur, toujours

dans cet esprit de partage et de fraternité : 'Quiconque offre au jeûneur de quoi rompre son jeûne recevra une récompense équivalente à celle du jeûneur sans que celle-ci en soit diminuée' [Al Tirmidhi, *Sahih*].

Le contexte des actions.

La meilleure action varie selon le temps, le lieu, la situation et la personne. La bonne action doit être prise en compte dans son contexte. En effet, une action peut être prioritaire dans un lieu et secondaire dans un autre, importante pour l'un mais moins pour l'autre. Par exemple, la priorité de construire des mosquées sera forte dans un pays où vivent peu de musulmans afin de les aider à célébrer les rites ensemble dans un lieu commun, etc. Mais le degré de priorité baissera dans les pays musulmans où l'on peut déjà trouver une mosquée à chaque coin de rue. De même, pendant le mois de Ramadan, on doit se consacrer plus particulièrement au Coran, à méditer sur ses versets. C'est pendant ce mois que le Coran fut descendu : 'Le mois de Ramadan est le mois au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement' [2;185]. C'est le Prophète Mohamamad ﷺ qui nous a enseigné ce principe de contextualisation des bonnes œuvres car, doté d'une grande clairvoyance, il adaptait ses réponses en fonction du contexte et de la personne lorsqu'on l'interrogeait pour savoir quelle était l'action la plus aimée auprès d'Allah. À l'un il ﷺ disait : 'La prière faite à l'heure' et à l'autre 'la foi en Dieu'. De nos jours, nous pensons que le musulman doit accentuer ses priorités sur le bon comportement envers les autres, l'accomplissement des cinq piliers de l'islam et l'apprentissage de sa religion.

Si proche de

nous...

Allah, exalté Soit-il, est Celui qui exauce (Al Moujib), Il nous dit dans le Saint Coran : "Lorsque Mes serviteurs t'interrogent sur Moi ; Je suis tout proche. Je réponds favorablement à la demande de celui qui M'invoque. Qu'ils répondent à Mon appel et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient dans la voie de rectitude." [2;186].

En termes d'invocation, le Serviteur est en rapport direct avec Allah ; il demande et son Seigneur, par Sa grandeur lui accorde, Il est Le seul à pouvoir l'exaucer. Alors que tout au long du Saint Coran les versets qui commencent par "ils t'interrogent..." sont suivis d'une réponse commençant par "Dis", ici le verset fait exception car Allah exalté soit-Il donne directement Sa réponse : "Je suis proche", preuve qu'il n'y a pas d'intermédiaire entre Allah et Son serviteur.

L'imam Al Boukhari rapporte d'après Abdallah Ibn Qayyis : "Nous étions en compagnie du Messager d'Allah dans une expédition et à chaque fois que nous montions une colline ou que nous en descendions ou que nous franchissions une vallée, nous élevions la voix pour glorifier Allah. Le Prophète ﷺ s'approcha de nous et nous dit : "Ô gens, baissez un peu la voix car vous n'évoquez pas un sourd ni un absent, mais Celui que vous évoquez entend et voit ! Il est plus proche de l'un de vous que le cou de sa monture !".

Allah entend l'évocation de celui qui L'évoque et rien ne Le distrait de son exaucement. Il convient donc d'implorer Allah seul, Celui qui

Suite page 4...

La grande fête

Anas rapporte que lorsque le Messager de Dieu ﷺ arriva à Médine, il trouva que ses habitants célébraient deux jours de fêtes annuelles. Alors le Prophète ﷺ leur dit : *Allah a remplacé ces deux jours par deux meilleurs. Il s'agit du jour du sacrifice et de celui de la rupture du jeûne [Abou Dawoud, Sahih].*

Après un long mois d'efforts et de privations durant le Ramadan, Dieu nous a légiféré l'une des deux fêtes reconnues en Islam, qui est la fête de la rupture du jeûne ou *Aïd al Fitr*. Cette fête qui se veut être un réel moment de joies et de réjouissances ne doit pas pour autant être synonyme d'excès car cela reste un acte d'adoration et doit suivre certaines règles.

Dieu a voulu que ce jour soit exceptionnel pour les musulmans, il est donc de notre devoir de considérer ce jour à la mesure de ce qu'il est, en y adoptant un comportement extraordinaire.

Ainsi, afin d'être à la hauteur de cette grande occasion, il est recommandé en premier lieu d'accomplir les grandes ablutions (*ghoussl*), même si elles n'ont pas un caractère obligatoire. Il convient de soigner au mieux son apparence en appliquant son meilleur parfum et en s'habillant de ses plus beaux vêtements. Le Prophète ﷺ avait d'ailleurs une tenue spéciale qu'il réservait pour cette occasion.

Le Prophète ﷺ a ordonné à quiconque le pouvait d'assister à cette célébration, hommes, femmes, enfants, résidents ou voyageurs. Il ﷺ a interdit de jeûner ce jour-là. Anas rapporte que le Messager de Dieu ne sortait, le matin de la fête de la rupture du jeûne, qu'après avoir mangé quelques dattes en nombre impair [Al Boukhari], il est donc préférable de manger avant de sortir pour la mosquée, et ce, afin

de bien marquer la distinction avec les journées de jeûne qui l'ont précédé.

Une des grandes sounnah de ce jour est de multiplier les glorifications de Dieu : *Afin que vous complétiez la durée du jeûne et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et peut-être atteindrez-vous la reconnaissance ! [2; 185].* La majorité des savants s'accorde sur le fait que le croyant doit débiter ses glorifications dès le moment où il sort de chez lui pour se rendre à la mosquée, jusqu'à l'arrivée de l'imam. Il n'existe pas de formule spécifique, consacrée pour l'occasion.

Hormis la prière de salutation de la mosquée qui reste permise lorsqu'on ne célèbre pas l'Aïd en plein air, il n'est pas rapporté que le Prophète ﷺ accomplissait d'autres prières que celle de la fête, avant ou après celle-ci. Dans l'attente de la prière de l'Aïd, il est donc souhaitable de s'en tenir aux glorifications d'Allah, seul ou en groupe. Aussi, il est obligatoire pour le croyant de s'acquitter de l'aumône de la rupture du jeûne (*zakat al fitr*) avant le début de la prière, sans quoi elle ne sera pas acceptée et sera considérée comme une simple aumône. Le but étant que tout le monde puisse se réjouir durant ce jour. Al Bayhaqi, Al Daraqotni, et Ibn Sa'd rapportent un *hadith* concernant cette aumône : *Dispensez-les (les pauvres) d'aller travailler le jour de l'Aïd, en leur faisant parvenir la zakat [Daif].*

Le temps de la prière débute lorsque le soleil s'est totalement levé [*chouroq*] et se termine lorsqu'il entame son déclin [*zawal*], et elle s'effectue généralement au début de cet intervalle. Le moment venu, l'imam fait son entrée et commence directement la prière sans *adhan* ni *iqama* (appels à la prière). Il dirige alors la prière composée de deux *rak'as* avec pour spécificité le fait de formuler douze *takbir* (*Allahou Akbar*) au total, sept au début de la première *rak'a* et

cinq dans la seconde. C'est ainsi que le Prophète ﷺ accomplissait cette prière.

Ce n'est qu'une fois la prière accomplie que l'imam prononce son prêche, qui fait partie intégrante de la cérémonie. Malheureusement, beaucoup négligent l'importance de cette tradition et s'empressent de quitter les lieux une fois la prière terminée.

L'imam Malik précise pourtant à ce sujet, dans son *Mouwatta*, que nos prédécesseurs accordaient une grande importance au prêche et ne se levaient jamais avant que l'imam n'ait terminé. Pour ceux qui seraient contraints de se retirer avant le sermon de l'imam, il est demandé de le faire dans la plus grande discrétion pour ne pas perturber son déroulement.

Lorsque la célébration est terminée, les croyants peuvent alors exprimer leur joie les uns envers les autres en se saluant et en se souhaitant bonne fête. À cette occasion, les compagnons avaient l'habitude de prier les uns pour les autres en demandant à Allah d'accepter leurs œuvres et de pardonner leurs fautes.

L'Aïd *al fitr* est un jour de pardon et de réconciliation. Il y est fortement recommandé de renouer les liens de parenté, de demander pardon à ses proches, et de pardonner à tous ceux qui nous auraient fait du tort. Aussi, la célébration de cette fête ne doit pas s'arrêter à l'accomplissement de la prière. C'est l'occasion de partager le repas avec sa famille, voire même avec ses voisins de quelque confession qu'ils soient, d'offrir des cadeaux aux enfants, et pourquoi pas d'organiser pour eux des jeux et des activités spéciales afin de leur faire aimer ce jour. Le Prophète ﷺ lui-même avait autorisé les chants et les danses traditionnelles des abyssiniens au sein de sa mosquée, pour distraire les gens, parmi lesquels sa femme Aïcha, le jour de l'Aïd.

(Suite) Si proche de nous...

est capable de toute chose car ce qui peut paraître difficile est en réalité pour Lui facile.

Et le Prophète ﷺ nous dit : *"Allah éprouve de la pudeur à voir Son serviteur lever ses mains vers Lui (en L'invoquant) et à le décevoir" [Al Tirmidhi, Sahih].* Ainsi, l'invocation de celui qui invoque sans rien associer à Allah, d'une invocation ne comportant ni péché ni rupture de lien de parenté la verra exaucée selon les termes définis par son Seigneur.

Selon l'imam Ibn Kathir le fait que ce verset, encourageant l'invocation, soit cité entre deux versets traitant des règles du jeûne traduit une incitation à multiplier les invocations à la fin de la période du Ramadan, voire au moment de la rupture de chaque jour de jeûne comme le dit la parole du Prophète ﷺ : *"Ne sera pas repoussée, l'invocation du jeûneur au moment où il rompt son jeûne [Ibn Majah, Al Bayhaqi : hassan].*

Ô Allah, aide-nous à T'évoquer, à Te remercier, et à bien Te servir !

Enfin, une fois le jour de la fête passé, le Messager de Dieu ﷺ nous rappelle que *'celui qui a jeûné le mois de Ramadan puis l'a fait suivre de six jours de Shawwal (le mois suivant Ramadan), c'est comme s'il avait jeûné tout le temps' [Mousslim].* Pour celui qui souhaite bénéficier de cette récompense, il est possible d'accomplir ces jours de jeûne durant tout le mois de *Shawwal*, de façon continue ou séparée sans aucune contrainte.

Que Dieu accepte nos œuvres et les vôtres, et qu'Il nous pardonne ainsi qu'à vous ! Amine.